

Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 avril 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 03 avril 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 22

Le neuf avril deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles PAGNY.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Patrick REMY, Madame Christine FAVENNEC, Monsieur David THIESSARD, Madame Véronique ROLLAND, Madame France HERY, Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur Nicolas HELLO, Madame Joëlle BEAUVERGER, Madame Edith BOCHER, Monsieur Brendan LE FAUCHEUR, Madame Emmanuelle LE JEUNE, Monsieur Stéphane MOIGNET, Monsieur David POMMELET, Monsieur Michel BRULARD, Monsieur Yvon COLLIN, Monsieur Frédéric DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Armand LE JOUANARD représenté par Monsieur Patrick REMY, Monsieur Thierry ANDRE représenté par Monsieur Nicolas HELLO, Monsieur Erwan SERVIGET représenté par Monsieur David POMMELET, Monsieur Yannick HEMEURY représenté par Monsieur Frédéric DUPONT

OBJET : 3.2 Cession de la parcelle AN n°370

Contexte du projet

La commune de Plouezec a acheté, en avril 2021, le site de l'ancien centre commercial Intermarché (4200 m²) situé en Centre Bourg, à la suite du déménagement de celui-ci en périphérie du Bourg.

Ce terrain, rajouté à un ensemble d'espaces publics (voiries, parkings, Poste...), permet à la commune de maîtriser un ensemble foncier d'environ 10 800 m² à proximité immédiate du centre bourg sur lequel elle envisage d'aménager (avec l'accompagnement d'autres partenaires) divers logements et services.

La vocation de cette nouvelle zone est découpée en îlots.

Objectifs du projet

Dans le cadre de l'aménagement des jardins du centre, la commune de Plouézec a la volonté de se positionner dans une stratégie d'offre de logements et de cellules paramédicales sur l'îlot 3 (parcelle an n°370), afin de répondre au mieux aux besoins des administrés.

Breizh cité, porteur du projet :

Monsieur le maire rappelle que par délibération en date 29 janvier 2025, le conseil municipal a décidé de suivre l'avis du jury en désignant SEM BREIZH lauréat de l'appel à projet.

Monsieur le maire précise que le projet sera porté par BreizhCité, filiale de la SEM BREIZH.

L'objectif de BREIZHCité est de proposer aux collectivités une offre d'ingénierie et d'investissement complète : un outil clé en main pour les petites et moyennes centralités, permettant de voir aboutir les projets qui auront été bâtis avec elles et en fonction de leurs besoins. BreizhCité est dédiée à la mise en œuvre de programmes stratégiques pour la dynamisation de centres bourgs et centres-villes en assurant la promotion immobilière de programmes mixtes alliant activités économiques (dont commerces) et logements et le portage de l'immobilier économique.

Breizh Cité La SAS a été créée pour pallier le manque d'investisseurs privés sur certains territoires bretons et ainsi faciliter les opérations d'aménagement mixtes dans les centres.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire pour mener à bien ce projet de délibérer sur la cession de la parcelle AN 370 à BreizhCité

Monsieur le maire précise que l'offre d'acquisition de BreizhCité s'élève à 40 000 euros, les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin de :

- Désigner BreizhCité comme porteur du projet de l'ilot 3 des jardins du centre ;
- Décider de vendre à BreizhCité, la parcelle cadastrée AN n° 370, d'une superficie de 911m², au prix de 40 000 € TTC.
- Dire que les frais liés à cette transaction seront mis à la charge de la commune.
- D'Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes concernant cette cession.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

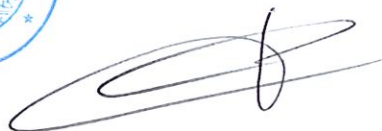
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Désigne BreizhCité comme porteur du projet de l'ilot 3 des jardins du centre ;
- Décide de vendre à BreizhCité, la parcelle cadastrée AN n° 370, d'une superficie de 911m², au prix de 40 000 € TTC.
- Dit que les frais liés à cette transaction seront mis à la charge de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes concernant cette cession.

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Patrick REMY



Le Maire,
Gilles PAGNY,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.